

Promouvoir une écologie positive**P3****Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures****T301**

Le Conseil Régional,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-10, L.3211-1, L.3213-3, L.3221-4, L.4211-1 à 4bis, et L.4221-1 et suivants, L4251-1,
- VU** Le Code des transports et notamment les articles L2111-9 et suivants, L2121-3,
- VU** Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1 et L.131-7 et suivants,
- VU** Le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau,
- VU** Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 et ses avenants n°1, 2, 3 et 4 signés respectivement le 23 janvier 2017, le 18 février 2020, le 25 août 2020 et le 28 avril 2021,
- VU** Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) approuvé par le Préfet de Région le 7 février 2022,
- VU** Le protocole modificatif entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 22 décembre 2022
- VU** L'avenant relatif au volet « infrastructures de transport et mobilités » du contrat de plan Etat – Région (CPER) 2021-2027 signé le 27 juin 2024,
- VU** Les délibérations du Conseil régional du 21 septembre 2007 adoptant le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, puis des 26 et 27 juin 2008 adoptant la version définitive de ce Schéma,
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional
- VU** La délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription à la décision modificative 2025-2 d'une dotation de 440 571 € en autorisation d'engagement au titre du programme T301 - Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études d'AVP de modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé – modernisation des postes et ERTMS entre Angers et Sablé et 2TMV et remisage à Angers, présentée en 1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à SNCF Réseau une subvention forfaitaire de 450 000 € TTC au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 450 000 € TTC,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études AVP de modernisation du nœud de Nantes – modernisation des postes et 2TMV à Nantes, avec redécoupage des blocks de signalisation du tunnel de Chantenay, présentée en 1 annexe 2

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à SNCF Réseau une subvention forfaitaire de 1 065 639 € TTC au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.3,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 1 065 639 € TTC,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des phases études préalables et concertation de quatre opérations routières sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Mayenne (RD 962 Sud Mayenne – Anjou Bleu, RD 962 Laval – Mayenne, RD 31 Chailland – Ernée, RD 771 Cossé-le-Vivien – Renazé), présentée en 2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Département de la Mayenne une subvention forfaitaire de 1 000 000 € TTC, au titre des crédits valorisés au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 1 000 000 € TTC,

D'APPROUVER

la convention relative au financement de la phase réalisation des travaux de création d'un barreau routier entre le diffuseur de l'Huisne sarthoise (A 11) et l'axe Le Mans – Chartres (RD 323) présentée en 2 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Département de la Sarthe une subvention forfaitaire de 3 000 000 €TTC, au titre des crédits valorisés au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 3 000 000 €TTC,

D'APPROUVER

la convention relative au financement de la phase réalisation d'aménagement de créneaux de dépassement sur l'axe Le Mans – Saint-Calais (RD 357) présentée en 2 annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Département de la Sarthe une subvention forfaitaire de 1 000 000 €TTC, au titre des crédits valorisés au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 1 000 000 €TTC,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux routiers de Déviation de Machecoul – RD 95 et 117 (phase 1) présenté en 2 annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de financement des travaux routiers de Contournement nord de Nort-sur-Erdre – RD 164 (section ouest) présenté en 2 annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point 1 : Etudes et infrastructures ferroviaires
Adopté à l'unanimité